L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT DE LA LOUISIANE — NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 15 JUIN 1850.

Imprimé et publié par
MAGNE & WEISSE,
No. 83, rue de Chartres.

Journal Officiel de l'Etat, du Conseil-Général, du Conseil de la Première Municipalité, et de la Commission de Liquidation.

NOUVELLE-ORLEANS:
SAMEDI MATIN, 15 JUIN.

LOIS DE 1850.

Les lois passées par la Législature, dans la [illegible] ont été délivrées à l'Etat. Les personnes [illegible] à un exemplaire, en qualité de [illegible] Sénateurs, de la Chambre, de juges, [illegible] ou juges de paix, sont invitées à se présenter au bureau de ce journal, où elles en prendront livraison sur leur reçu.

[illegible] L'Imprimeur d'Etat prévient aussi le public qu'il [illegible] Secrétaire d'Etat l'autorisation de [illegible] pour le compte de l'Etat, les lois de 1850, à [illegible] piastre l'exemplaire broché.

NOUVELLES D'EUROPE.

Les journaux européens apportés par l'*America* nous ont été transmis hier. Comme nous avons déjà publié les avis les plus importans reçus par cet arrivage, nous profitons de cette circonstance qui nous laisse la libre disposition de nos colonnes pour reproduire le magnifique discours de Victor Hugo sur la loi électorale. Il l'a prononcé dans la séance du 21 mai. Cette éloquente improvisation du défenseur des droits populaires, a été, dit la *Presse*, la grande émotion du débat. Le discours de M. Victor Hugo, continue ce journal, est un événement. Jamais l'éloquence n'avait prêté à la raison un plus noble et plus beau langage; jamais la parole humaine n'avait été plus palpitante de convictions, d'inspiration, de génie, d'enthousiasme.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE
(TRANSMISE A L'ABEILLE.)

Passe du Sud Ouest, 14 juin, 10 heures du matin.

La goëlette *Fairy* est arrivée, venant de la Havane qu'elle a quittée il y a quatre jours. La tranquillité régnait dans la ville, et il avait été décidé que *tous les prisonniers américains seraient mis en liberté.*

LE GENERAL LOPEZ
DEVANT LE COMMISSAIRE BALDWIN.

M. Ducos est appelé. Ce témoin se présente et prête serment. M. Benjamin l'interroge.

—Connaissez-vous le général Lopez.

—Je le vois aujourd'hui pour la première fois.

—Vous a-t-on proposé il y a quelque temps de faire partie d'une expédition destinée à opérer contre Cuba?

—Il m'a été à fait cet égard une proposition assez vague, mais j'ai répondu que j'étais un étranger et que je n'avais pas le moindre désir de me mêler à ces sortes d'affaires.

—Quelle devait être la nature de l'expédition dont on vous proposait de faire partie?

—On n'est entré dans aucun détail, car j'avais tout d'abord répondu par un refus.

—Qui vous a fait la proposition dont il s'agit?

M. Hunt s'oppose à la question. Elle ne peut avoir aucun résultat. Le témoin a dit qu'on lui avait fait une proposition vague. Il n'est pas dans tout ceci question du général Lopez. Qu'y a-t-il donc de commun entre l'interrogatoire qu'on fait subir au témoin et l'accusation dirigée contre le prévenu?

M. Moise—On s'écarte de l'accusation.

M. Henderson—Voudrait-on voir dans la proposition vague faite au témoin le commencement d'une preuve?

L'avocat de district.—Eh bien! alors les faits que nous voulons établir n'auront aucune valeur comme preuve. Voilà tout.

Le commissaire.—L'accusation peut demander au témoin le nom de la personne qui lui a fait une proposition.

M. Benjamin.—Qui vous a fait la proposition dont vous nous avez parlé?

M. Ducos.—Si je connaissais son nom, l'honneur me défendrait de vous le révéler.

L'avocat de district.—J'espère que la Cour fera comprendre au témoin qu'en bon citoyen il est tenu de répondre à la question.

M. Moise.—Et j'espère, moi, que le témoin consultera plutôt le noble sentiment d'honneur qui lui a dicté les paroles que vous venez d'entendre. Les devoirs qu'impose l'honneur ne sont pas moins sacrés que d'autres.

M. Benjamin.—Savez-vous quelque chose des préparatifs militaires qui ont été faits pour organiser une expédition contre Cuba?

M. Ducos.—Rien par moi-même.

—Savez-vous à quelle époque le *Créole* est parti de la Nouvelle-Orléans?

—Non.

—Connaissez-vous le nom de la personne qui vous a proposé d'une manière vague de faire partie de l'expédition de Cuba?

—Non.

—Quel grade vous avait-on offert?

[illegible] pose à la question.

[illegible]—Nous irions plus vite si on [illegible] parler les témoins. Ce qui ne [illegible] accepté comme preuve serait [illegible] écarté par la Cour. Mais de la [illegible] marche l'enquête, tout le temps est [illegible] par les discours prononcés de part et d'autre.

M. Hunt insiste sur son objection. La commission est chargée de s'enquérir des faits relatifs à l'accusation dirigée contre le général Lopez. Qu'on s'en tienne à ces faits.

M. Hunt continue sur ce ton et est applaudi par l'auditoire.

Le député-marshall se hâte de rétablir l'ordre.

Le commissaire décide que la question ne peut pas être posée.

M. Benjamin.—Vous a-t-on proposé de vous joindre à quelque autre expédition?

M. Ducos.—Non, à aucune autre.

—Saviez-vous à quelle époque l'expédition devait mettre à la voile et sur quel navire?

—Non.

—Vous a-t-on dit le nom du navire à bord duquel l'expédition devait s'embarquer?

M. Henderson s'oppose à la question.

M. Moise prend la parole. Il est applaudi.

Le commissaire déclare que la question peut être posée.

Le témoin répond qu'on ne lui a pas dit le nom du navire.

M. Benjamin.—Vous a-t-il parlé de quelque autre expédition contre Cuba?

M. Ducos.—On ne m'a parlé qu'une seule fois de l'expédition: c'était dans la rue.

Le témoin se retire. Sa belle prestance militaire, qui fait deviner l'ancien garde du corps, sa physionomie mâle et empreinte d'énergie, tout cet ensemble extérieur qui fait de l'officier français le type le plus complet de l'homme de guerre, attire sur M. Ducos l'attention de la Cour et de l'auditoire.

M. Thomas Patton est appelé. Il a été introduit au général Lopez. Quant à ce qu'il peut savoir de l'expédition, il gardera le silence pour ne pas s'exposer à une poursuite criminelle. Il n'a pas su l'époque du départ du Créole que par le bruit public.

—Avez-vous connaissance de quelque expédition dans laquelle vous n'auriez été pour rien?

—Non.

L'avocat de district.—Alors vous ne savez que les faits relatifs à l'expédition dont vous avez vous-même fait partie?

M. Moise.—C'est un peu fort, ce que vous demandez-là, M. l'avocat de district. [Rires dans l'auditoire.]

M. McAlpin est interrogé. Il refuse de révéler ce qui a pu se dire devant lui dans un repas auquel il avait été invité. Un homme d'honneur ne répète jamais devant la justice ces choses-là. Pressé par la Cour de faire une réponse quelconque, M. McAlpin déclare qu'il n'a rien entendu à la table du général Lopez qui fut de nature à incriminer celui-ci.

La séance est levée.

La déposition du major Gally sera prise ce matin.

CONVENTION DE NASHVILLE.
QUATRIÈME SÉANCE.

M. Tucker, de la Virginie, présente une série de résolutions portant que les territoires conquis appartiennent aux Etats collectivement; que le Congrès n'a pas le droit d'en disposer, que le proviso-Wilmot est inconstitutionnel, que le Sud doit résister au Nord jusqu'à la dernière extrémité, etc. etc. Référées à un comité.

M. Campbell, de l'Alabama, présente des résolutions relatives aux esclaves fugitifs. Référées à un comité. Le même membre présente d'autres résolutions déclarant que tous les Etats sont égaux.

Un grand nombre d'autres résolutions sont présentées et référées aux comités permanents.

CONGRES.

SÉNAT, 6 *juin*.—Le bill du compromis est pris en considération.

M. Walker présente un amendement interdisant aux habitans des territoires de faire des contrats avec les peons. Il parle longuement contre ce système.

M. Foote dit que ce système est fort peu compris aux Etats-Unis. On a parlé sans savoir exactement ce dont il s'agit.

M. Hunter et M. Davis, du Missisipi, combattent l'amendement. M. Davis dit que le système de *peonage* n'est pas seulement pratiqué vis-à-vis des Indiens. Il ne convient pas de s'immiscer dans des contrats personnels: le gouvernement n'a pas le droit de les infirmer.

M. Dayton propose de modifier l'amendement de manière à en borner l'application aux contrats futurs. Cette proposition est rejetée par 28 voix contre 23.

M. Dickenson combat l'amendement de M. Walker, lequel est enfin mis aux voix et repoussé à une majorité de 32 contre 20.

M. Yulee propose comme amendement d'étendre la Constitution des Etats Unis aux territoires, en tant que cela est possible.

Il s'ensuit un débat dans lequel prennent part MM. Yulee, Foote, Walker, Butler et plusieurs Sénateurs, et à la suite duquel l'amendement est adopté par 30 voix contre 24.

M. Baldwin présente le Proviso-Wilmot sous une autre forme.

M. Clay s'oppose avec chaleur et adjure le Sénat de prendre vite une décision.

L'amendement de M. Baldwin est repoussé par 32 voix contre 23.

Le Sénat s'ajourne.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.—M. Otis introduit une résolution enjoignant au comité de commerce d'examiner s'il ne serait pas urgent de modifier la loi du 2 mars 1799 de manière à permettre aux navires étrangers de décharger leurs cargaisons dans quelque port que ce soit. La résolution est adoptée.

Sur motion de M. Stephens, de la Géorgie, la Chambre suspend le règlement et se constitue en comité général pour continuer la délibération sur la question de Californie.

MM. Tuck, Dimmick, Bowie, du Maryland, et Dickey parlent successivement sur la question.

M. Tuck se prononce pour l'admission de la Californie et contre l'extension de l'esclavage.

M. Dimmick, de la Pennsylvanie, condamne le Proviso-Wilmot. Il se déclare pour l'admission de la Californie.

M. Bowie fait un remarquable discours contre les tentatives réitérées des hommes du Nord pour troubler la paix de l'Union. Il se prononce en faveur du bill de compromis présenté au Sénat par M. Clay.

M. Dickey fait une longue harangue contre l'esclavage.

Le comité se dissout et la Chambre s'ajourne.

SINISTRE.—Nous apprenons par le *Biloxi Sea Shore Sentinel* de samedi dernier que la goëlette *John Mitchell*, de la Nlle-Orléans, a été trouvée dans le Golfe, en face de Missisipi City, chavirée et entraînée à la dérive. Elle avait reçu une licence pour faire le commerce de cabotage. Les personnes qui se trouvaient à bord ont dû périr.

NOUVELLES MARITIMES.—Le steamer de guerre *Vixen* est arrivé à Norfolk, le 5 courant, venant de Nassau. Il y avait dix-huit mois que ce navire était absent. Il avait à son bord M. Benjamin E. Green, agent spécial des Etats-Unis à Port-au-Prince et à St-Domingo.

La frégate *Congress*, ayant à bord le commodore McKeever, est partie de Norfolk le 6 de ce mois pour la station du Brésil. Elle doit toucher à la Havane.

MISSOURI.—Les whigs du 1er district congressionnel du Missouri se sont réunis dernièrement au Cap Girardeau et ont désigné pour leur candidat au Congrès M. John F. Darby.

ENCORE UN ACCIDENT.—Une autre maison vient de s'écrouler à New-York. Elle était occupée par MM. Hunter et Griffin qui y avaient leur magasin. L'accident a été déterminé par le poids extraordinaire d'une grande quantité de boucauts de sucre et de balles de coton qui s'appuyaient sur le mur du milieu et qui a cédé à la pression. Les poutres qui y avaient leur point d'appui sont tombées avec fracas à l'intérieur et il n'est resté du bâtiment que les murs latéraux. Personne heureusement n'a été blessé.

PORTO-RICO.—On se souvient sans doute du pillage auquel a été livrée la goëlette *North Carolina*, jetée à la côte près de Mayaguez. Le capitaine du port a emporté tout ce qu'il a pu et au lieu d'écouter les remontrances du capitaine américain, a menacé de le jeter en prison. Notre Consul a porté ses plaintes au gouverneur de St-Jean; une commission a été instituée pour prendre connaissance de l'affaire et destituer, s'il y a lieu, le capitaine du port.

CHRONIQUE JUDICIAIRE.
PREMIÈRE COUR DE DISTRICT.

Le greffier appelle l'affaire de James Welsh, accusé de voies de fait sur la personne de sa femme Mary. Celle-ci dépose que son mari l'a à moitié assommée il y a cinq semaines, à coups de pincette. [La pièce de conviction est produite; les branches séparées des pincettes témoignent de la vigueur du poignet de maître Welsh]. Mary jure qu'elle n'a jamais rien fait pour provoquer l'ire de son trop peu aimable seigneur et maître. Welsh lui parle sans cesse de sa première femme, qui, dit-il, était bonne, douce, dévouée, et lui permettait d'aller de temps en temps au bal avec d'autres femmes.

L'avocat de l'accusé est M. L. U. Gaiennié.

Un second témoin est appelé.

M. GAIENNIÉ—L'accusé était il un bon mari?

LA COUR. Ce n'est pas ainsi que doit se poser la question.

M. GAIENNIÉ. Sous le bon plaisir de la Cour, je prouverai tout à l'heure que Welsh a été et n'a jamais cessé d'être un excellent mari. Je prouverai également que tous les torts viennent de Mary. Ah! si ma femme désobéissait, je la châtierais, je vous prie de le croire, sans cérémonie.

LA COUR. Il ne s'agit pas ici de l'opinion que vous pouvez avoir sur la manière de corriger les femmes. J'espère bien que vous ne vous mettrez jamais dans le cas de venir répondre ici de votre conduite comme mari.

M. GAIENNIÉ. J'espère que non. Je ne pense pas que ce léger désagrément m'arrive jamais. Le fait est que j'ai dressé ma femme lorsqu'elle était toute jeune. Elle sait parfaitement se conduire.

Les témoins étant tous interrogés, M. Gaiennié prend la parole en faveur de son client. Il établit la doctrine tutélaire—c'est l'opinion de l'avocat—qu'un mari a le droit de châtier sa femme. Oui s'écrie M. Gaiennié, je maintiens qu'un mari, si bon et si doux qu'on le suppose, a le droit de flageller sa tendre moitié, quoiqu'en disent les journaux qui s'avisent parfois de nous donner des leçons de morale! Je sais bien qu'on prêche aujourd'hui de nouvelles idées, qu'on parle pompeusement des droits de la femme. Niaiserie que tout cela! C'est du socialisme, je n'en veux pas, merci. Pas de fanatisme, s'il vous plaît, même à l'endroit des femmes. Le sexe faible est destiné à obéir: il sera toujours soumis au sexe fort et laid. Je prie le jury de bien se rappeler une chose, c'est que la plaignante est la seconde femme de l'accusé. Or, Mary a eu l'inconcevable imprudence de calomnier les premières amours de son client!!

Messieurs, vous vous étonnez peut-être de la violence qu'a déployé ce pauvre Welsh. Pour si peu être traîné devant une Cour de justice! Bon Dieu! consultez donc l'histoire, et votre étonnement cessera. Vous n'ignorez pas sans doute qu'un Hottentot en épousant une femme lui brise les deux dents de devant. C'est une manière comme une autre de prouver son affection; c'est une marque d'amour dont l'épouse ne perd le souvenir que lorsqu'elle a perdu molaires, incisives et canines.

Voulez-vous d'autres exemples? j'ouvre encore l'histoire, ou plutôt je consulte le récit des voyageurs. En Russie, après la bénédiction nuptiale, le nouveau marié lève un bâton sur la tête de sa femme avec un geste qui semble dire: "Si tu ne marche pas droit, je t'en ferai goûter!"

Messieurs, c'est à la maison que doivent se régler tous ces petits différends de ménage. Moi-même, tel que vous me voyez, je me querelle quelque fois avec ma femme, oui cela m'arrive; mais après l'orage le beau temps, après l'averse le rayon du soleil; notre bouderie dure à peine quelques minutes; et puis nous recommençons à nous manger de caresses. C'est ainsi que doivent se terminer ces sortes d'affaires.

M. Gaiennié continue encore quelque temps sur ce ton, et finit par engager l'avocat de district à être franc et à se déclarer battu.

M. Reynolds, loin de se reconnaître battu combat la doctrine sociale et humanitaire de la défense. La loi anglaise, dit-il, permet au mari de châtier sa femme avec un bâton qui ne dépasse pas l'épaisseur d'un pouce, mais cette loi ne sera jamais appliquée.

Le jury rend contre l'accusé un verdict de culpabilité, tout en le recommandant à la clémence de la Cour.

M. Gaiennié se retire en souriant d'un air narquois. On croit lui avoir entendu dire tout bas que la Louisiane est un pays barbare où les idées [illegible] ne prévaudront jamais.

Chronique Locale.

1RE MUNICIPALITÉ—Le lieutenant Lartigue a arrêté un nègre nommé Victor Collins. Une servante de M. Martin lui avait confié une somme de $1,400 qu'elle venait de collecter, et M. Martin apprenant ce que celle-ci avait fait, s'empressa de faire arrêter le nègre. Collins avait la somme sur sa personne et $500 en sus. Le recorder Génois ayant appris qu'il se trouvait dans l'Etat contrairement à la loi l'a envoyé devant la 1re Cour de District.

GRAND JURY—Le grand jury s'est réuni hier et a décidé qu'il y avait lieu à poursuivre contre Bartholomy Mullen et Thomas McFadden, pour le meurtre de Patrick Downs, au mois d'avril dernier. Mullen n'a pas encore été arrêté bien qu'il n'ait pas quitté la ville et qu'une récompense ait été offerte pour son appréhension. Le jury a ordonné également la mise en jugement de Théodore Barton, pour s'être introduit avec effraction dans une maison pendant la nuit, et de John Léonard, pour vol.

DISCOURS DE VICTOR HUGO
SUR LA LOI ÉLECTORALE.

Assemblée législative.—Séance du 21 mai.

M. Victor Hugo: Messieurs, la révolution de Février, et, pour ma part, puisqu'elle semble vaincue, puisqu'elle est calomniée, je chercherai toutes les occasions de la glorifier dans ce qu'elle a fait de magnanime et de beau (très bien!); la révolution de Février avait eu deux magnifiques pensées. La première, je vous la rappelais l'autre jour, ce fut de monter jusqu'aux sommets de l'ordre politique et d'en arracher la peine de mort; la seconde, ce fut d'élever subitement les plus humbles régions de l'ordre social au niveau des plus hautes et d'y installer la souveraineté.

Double et pacifique victoire du progrès qui, d'une part, relevait l'humanité, qui, d'autre part, constituait le peuple, qui emplissait de lumière en même temps le monde politique et le monde social, et qui les régénérait et les consolidait tous deux à la fois, l'un par la clémence, l'autre par l'égalité. (Bravo! à gauche.)

Messieurs, le grand acte, tout ensemble politique et chrétien, par lequel la révolution de Février fit pénétrer son principe jusque dans les racines même de l'ordre social, fut l'établissement du suffrage universel; fait capital, fait immense, événement considérable qui introduisit dans l'Etat un élément nouveau, irrévocable, définitif. Remarquez-en, messieurs, toute la portée. Certes, ce fut une grande chose de reconnaître le droit de tous de composer l'autorité universelle de la somme des libertés individuelles, de dissoudre ce qui restait des castes dans l'unité auguste d'une souveraineté commune, et d'emplir du même peuple tous les compartiments du vieux moule social; certes, cela fut grand. Mais, messieurs, c'est surtout dans son action sur les classes qualifiées jusqu'alors classes inférieures qu'éclate la beauté du suffrage universel.

Messieurs, le merveilleux côté du suffrage universel, le côté efficace, le côté politique, le côté profond, ce ne fut pas de lever le bizarre interdit électoral qui pesait, sans qu'on pût deviner pourquoi, mais c'était la sagesse des grands hommes d'Etat de ce temps-là, qui sont les mêmes que ceux de ce temps-ci. (On rit.)

Ce ne fut pas, dis-je, de lever le bizarre interdit électoral qui pesait sur une partie de ce qu'on nommait la classe moyenne et même de ce qu'on nommait la classe élevée; ce ne fut pas de restituer son droit à l'homme qui était avocat, médecin, lettré, administrateur, officier, professeur, prêtre, magistrat, et qui n'était pas électeur; à l'homme qui était membre de l'Institut, et qui n'était pas électeur; à l'homme qui était pair de France, et qui n'était pas électeur.

Non, le côté merveilleux, je le répète, le côté profond, efficace, politique, du suffrage universel, ce fut d'aller chercher dans les régions douloureuses de la société, dans les bas-fonds, comme vous dites, l'être courbé sous le poids des négations sociales, l'être froissé qui jusqu'alors n'avait eu d'autre espoir que la révolte, et de lui apporter l'espérance sous une autre forme [Très bien!] et de lui dire: Vote! ne te bats plus! [Mouvement.]

Ce fut de rendre sa part de souveraineté à celui qui jusque-là n'avait eu que sa part de souffrance! [Bravo! à gauche] Ce fut d'aborder dans ses ténèbres matérielles et morales l'infortuné qui, dans les extrémités de sa détresse, n'avait d'autre arme, d'autre défense, d'autre ressource que la violence, et de lui retirer la violence et de lui remettre dans les mains à la place de la violence, le droit. [Bravos.]

Oui, la grande sagesse de cette révolution de Février, qui, prenant pour base de la politique l'Evangile, institua le suffrage universel, sa grande sagesse, et en même temps sa grande justice, ce ne fut pas seulement de confondre et de dignifier dans l'exercice du même pouvoir souverain le bourgeois et le prolétaire; ce fut d'aller chercher dans l'accablement, dans le délaissement, dans l'abandon, dans cet abaissement qui conseille si mal, l'homme de désespoir et de lui dire: Espère! l'homme de colère, et de lui dire: Raisonne! le mendiant, comme on l'appelle, le vagabond, comme on l'appelle, le pauvre, l'indigent, le déshérité, le malheureux, le misérable, comme on l'appelle, et de le sacrer citoyen! [Longue acclamation à gauche.]

Voyez, messieurs, comme ce qui est profondément juste est toujours en même temps profondément politique: le suffrage universel, en donnant à ceux qui souffrent un bulletin, leur ôte le fusil. En leur donnant la puissance, il leur donne le calme. Tout ce qui grandit l'homme l'apaise. [Mouvement.]

Le suffrage universel dit à tous, et je ne connais pas de plus admirable formule de la paix publique: Soyez tranquilles, vous êtes souverains. [Sensation.]

Il ajoute:

Vous souffrez! Eh bien! n'aggravez pas vos souffrances, n'aggravez pas les détresses publiques par la révolte. Vous souffrez! Eh bien! vous allez travailler vous-mêmes, dès à présent, au grand œuvre de la destruction de la misère par des hommes qui seront à vous, par des hommes en qui vous mettrez votre âme, et qui seront en quelque sorte votre main. Soyez tranquilles.

Puis, pour ceux qui seraient tentés d'être récalcitrants, il dit:

—Avez-vous voté? Oui. Vous avez épuisé votre droit, tout est dit. Quand le vote a parlé, la souveraineté a prononcé. Il n'appartient pas à une fraction de défaire ou de refaire l'œuvre collective. Vous êtes citoyens, vous êtes libres, votre heure reviendra, sachez l'attendre. En attendant, parlez, écrivez, discutez, enseignez, éclairez, éclairez-vous, éclairez les autres. Vous avez à vous, aujourd'hui, la vérité, demain la souveraineté. Vous êtes forts. Quoi! deux modes d'action sont à votre disposition, le droit du souverain et le rôle du rebelle; ce serait une sottise et ce serait un crime. [Applaudissemens à gauche.]

Voilà les conseils que donne aux classes souffrantes le suffrage universel. [Oui! oui! à gauche.—Rires à droite.]

Messieurs, dissoudre les animosités, désarmer les haines, faire tomber la cartouche des mains de la misère, relever l'homme injustement abaissé, et assainir l'esprit malade, par ce qu'il y a de plus pur au monde, le sentiment du droit librement exercé, reprendre à chacun le droit de force, qui est le fait naturel, et lui rendre en échange sa part de souveraineté, qui est le fait social; montrer aux souffrances une issue vers la lumière et le bien-être, éloigner les échéances révolutionnaires, et donner à la société, avertie, le temps de s'y préparer; inspirer aux masses cette patience forte qui fait les grands peuples, voilà l'œuvre du suffrage universel. [Sensation profonde]; œuvre éminemment sociale au point de vue de l'Etat, éminemment morale au point de vue de l'individu.

Méditez ceci, en effet: sur cette terre d'égalité et de liberté tous les hommes respirent le même air et le même droit. [Mouvement.] Il y a dans l'année un jour où celui qui vous obéit se voit votre pareil, où celui qui vous sert se voit votre égal, où chaque citoyen, en entrant dans la balance universelle, sent, pour ainsi dire, sa pesanteur spécifique, et où le plus petit fait équilibre au plus grand. [Bravo! à gauche.—On rit à droite.]

Il y a un jour dans l'année où le gagne-pain, le journalier, le manœuvre, l'homme qui traîne des fardeaux, l'homme qui casse des pierres au bord des routes, juge le sénat, prend dans sa main durcie par le travail, les ministres, les représentants, le président de la République, et dit: la puissance, c'est moi! [Applaudissemens à gauche.]

Il y a un jour dans l'année où le plus imperceptible citoyen, où l'atome social participe à la vie immense du pays tout entier, où la plus étroite poitrine se dilate à l'air vaste des affaires publiques, un jour où le plus faible sent en lui la grandeur de la souveraineté nationale, où le plus humble sent en lui l'âme de la patrie. [Très bien! très bien! à gauche.—Rires et bruit à droite.]

Quel accroissement de dignité pour l'individu, et par conséquent de moralité! Quelle satisfaction, et par conséquent quel apaisement! Regardez l'ouvrier qui va au scrutin. Il y entre avec le front triste du prolétaire accablé; il en sort avec le regard du souverain. [Acclamations à gauche.—Murmures à droite.]

Or, qu'est-ce que tout cela, messieurs? C'est la fin de la violence, c'est la fin de la force brutale, c'est la fin de l'émeute; c'est la fin du fait matériel, et c'est le commencement du fait moral. [Mouvement.] C'est, si vous permettez que je rappelle mes propres paroles, le droit d'insurrection aboli par le droit de suffrage. [Sensation.]

Eh bien! vous, législateurs chargés par la Providence de fermer les abîmes et non de les ouvrir, vous qui êtes venus pour consolider et non pour ébranler; vous, représentans de ce grand peuple de l'initiative et du progrès: vous, hommes de sagesse et de raison, qui comprenez toute la sainteté de votre mission, et qui, certes, n'y faillirez pas, savez-vous ce que vient faire aujourd'hui cette loi fatale, cette loi aveugle qu'on ose si imprudemment vous présenter? [Profond silence.]

Elle vient, je le dis avec un frémissement d'angoisse, je le dis avec l'anxiété douloureuse du bon citoyen épouvanté des aventures où l'on pourrait précipiter la patrie, elle vient proposer à l'Assemblée l'abolition du droit de suffrage pour les classes souffrantes, et, par conséquent, je ne sais quel rétablissement abominable et impie du droit d'insurrection! [Mouvement prolongé.]

Voilà toute la situation en deux mots. [Nouveau mouvement.]

Oui, messieurs, ce projet, qui est tout une politique, fait deux choses: il fait une loi, et il crée une situation.

Une situation grave, inattendue, nouvelle, menaçante, compliquée, terrible.

Allons au plus pressé: le tour de la loi, considérée en elle-même, viendra. Examinons d'abord la situation.

Quoi! après deux années d'agitation et d'épreuves, le but était atteint!

Quoi! la paix était faite; quoi! le plus difficile de la solution, le procédé, était trouvé, et, avec le procédé, la certitude! Quoi! le mode de création pacifique du progrès était substitué au mode violent; les impatiences et les colères avaient désarmé; l'échange du droit de révolte contre le droit de suffrage était consommé; l'homme des classes souffrantes avait accepté. Nulle agitation, nulle turbulence. Le malheureux s'était senti rehaussé par la confiance sociale. Ce nouveau citoyen, ce souverain restauré, était entré dans la cité avec une dignité sereine. [Applaudissemens à gauche.—Depuis quelques instans, un bruit presque continuel, venant de certains bancs de la droite, se mêle à la voix de l'orateur. M. Victor Hugo s'interrompt et se tourne vers la droite.]

Messieurs, je sais bien que ces interruptions calculées et systématiques. (Dénégations à droite.—Oui! oui! à gauche) ont pour but de déconcerter la pensée de l'orateur. (C'est vrai!) et de lui ôter la liberté d'esprit, ce qui est une manière de lui ôter la liberté de la parole. (Très bien!) Mais c'est là vraiment un triste jeu, et peu digne d'une grande Assemblée. (Dénégations à droite.) Quant à moi, je mets le droit de l'orateur sous la sauvegarde de la majorité vraie, de tous les esprits généreux et justes qui siègent sur tous les bancs, et qui sont toujours les plus nombreux parmi les élus d'un grand peuple. [Très bien! à gauche. Le silence se rétablit à droite.]

Je reprends: La vie publique avait saisi le prolétaire sans l'étonner ni l'enivrer. Les jours d'élections étaient pour le pays mieux que des jours de fête, c'étaient des jours de calme. [C'est vrai!] En présence de ce calme, le mouvement des affaires, des transactions, du commerce, de l'industrie, des arts, du luxe, avait repris; les pulsations de la vie régulière revenaient. Un imposant traité de paix était signé entre ce qu'on appelle encore le haut et le bas de la société. [Oui! oui!]

Et c'est là le moment que vous choisissez pour tout remettre en question? Et ce traité signé, vous le déchirez! [Mouvement.] Et c'est précisément cet homme, le dernier sur l'échelle de vie, qui maintenant, espérait remonter peu à peu et tranquillement, c'est ce pauvre, ce malheureux, naguère redoutable, maintenant réconcilié, apaisé, confiant, fraternel, c'est lui que votre loi va chercher! Pourquoi? Pour faire une chose insensée, indigne, odieuse, anarchique, abominable! pour lui reprendre son droit de suffrage! pour l'arracher aux idées de paix, de conciliation, d'espérance, de justice, de concorde, et, par conséquent, pour le rendre aux idées de violence! [Profonde sensation.] Mais quels hommes de désordre êtes-vous donc? [Nouveau mouvement.]

Quoi! le port était trouvé, et c'est vous qui recommencez les aventures! Quoi! le pacte était conclu, et c'est vous qui le violez!

Et pourquoi cette violation du pacte? pourquoi cette aggression en pleine paix? pourquoi ces emportemens? pourquoi cet attentat? pourquoi cette folie? Pourquoi? Je vais vous le dire: C'est parce qu'il a plu au peuple, après avoir nommé qui vous voulez, ce que vous avez trouvé fort bon, de nommer qui vous ne voulez pas, ce que vous trouvez mauvais. [Très bien à gauche.—Murmures à droite.]

C'est parce qu'il a jugé dignes de son choix des hommes que vous jugez dignes de vos insultes. C'est parce qu'il est présumable qu'il a la hardiesse de changer d'avis sur votre compte depuis que vous êtes le pouvoir, et qu'il peut comparer les actes aux programmes, et ce qu'on avait promis avec ce qu'on a tenu. [C'est cela!] C'est parce qu'il est probable qu'il ne trouve pas votre gouvernement complètement sublime. [Très bien!—On rit] C'est parce qu'il semble se permettre de ne pas vous admirer comme il convient. [Très bien! très bien!—Mouvement.]

C'est parce qu'il ose user de son vote à sa fantaisie, ce peuple, parce qu'il paraît avoir cette audace inouïe de s'imaginer qu'il est libre, et que, selon toute apparence, il lui passe par la tête cette autre idée étrange qu'il est souverain. [Très bien!] C'est parce qu'il a l'insolence de vous donner un avis sous cette forme pacifique du scrutin, et de ne pas se prosterner purement et simplement à vos pieds. [Mouvement.] Alors vous vous indignez, vous vous mettez en colère, vous vous écriez: Nous allons le châtier, peuple! nous allons te punir, peuple! Tu vas avoir affaire à nous, peuple!—et, comme ce maniaque de l'histoire, vous battez de verges l'Océan! [Immense acclamation à gauche.]

Que l'Assemblée me permette ici une observation qui, selon moi, éclaire jusqu'au fond, et d'un jour vrai et rassurant, cette grande question du suffrage universel.

Quoi! le gouvernement veut restreindre, amoindrir, émonder, mutiler le suffrage universel! Mais y a-t-il bien réfléchi? Mais voyons, vous, ministres, hommes sérieux, hommes politiques, vous rendez vous bien compte de ce que c'est que le suffrage universel? Le suffrage universel vrai, le suffrage universel sans restrictions, sans exclusions, sans défiances, comme la révolution de Février l'a établi, comme le comprennent et le veulent les hommes du progrès?

Je vous entends, vous me répondez: "Nous n'en voulons pas! C'est le mode de création de l'anarchie!" [Oui! oui! à droite.] Eh bien! c'est précisément tout le contraire. C'est le mode de création du pouvoir.... [Bravo! à gauche.] Oui, il faut le dire et le dire bien haut, et j'y insiste, ceci, selon moi, devrait éclairer toute cette discussion: ce qui sort du suffrage universel, c'est la liberté sans nul doute, mais c'est encore plus le pouvoir que la liberté.

Le suffrage universel, au milieu de toutes nos oscillations orageuses, crée un point fixe. Ce point fixe, c'est la volonté nationale, légalement manifestée; la volonté nationale, robuste amarre de l'Etat, ancre d'airain qui ne casse pas et que viennent battre vainement tour à tour le flux des révolutions et le reflux des réactions. [Profonde sensation.]

Et pour que le suffrage universel puisse créer ce point fixe, pour qu'il puisse dégager la volonté nationale dans toute sa plénitude souveraine, il faut qu'il n'ait rien de contestable. (C'est vrai! c'est cela.) Il faut qu'il soit bien le suffrage universel, c'est à dire qu'il ne laisse personne, absolument personne en dehors du vote; qu'il fasse de la cité la chose de tous sans exception; car en pareille matière, faire une exception, c'est commettre une usurpation. [Bravo! à gauche.] Il faut, en un mot, qu'il ne laisse à qui que ce soit le droit redoutable de dire à la société: Je ne te connais pas! [Mouvement prolongé.]

A ces conditions, le suffrage universel produit le pouvoir; un pouvoir colossal, un pouvoir supérieur à tous les assauts, même les plus terribles; un pouvoir qui pourra être attaqué, mais qui ne pourra être renversé, témoin le 15 mai, témoin le 23 juin [C'est vrai! c'est vrai!] un pouvoir invincible, parce qu'il pose sur le peuple, comme Antée, parce qu'il pose sur la terre! [Applaudissemens à gauche.] Oui, grâce au suffrage universel, vous créez et vous mettez au service de l'ordre un pouvoir où se condense toute la force de la nation; un pouvoir pour lequel il n'y a qu'une chose qui soit impossible, c'est de détruire son principe, c'est de détruire ce qui l'a engendré. [Nouveaux applaudissemens à gauche.]

Grâce au suffrage universel, dans notre époque où flottent et s'écroulent toutes les fictions, vous trouvez le fond solide de la société. Ah! vous êtes embarrassés du suffrage universel, hommes d'Etat! Ah! vous ne savez que faire du suffrage universel! Grand Dieu! c'est le point d'appui, l'inébranlable point d'appui qui suffirait à un Archimède politique pour soulever le monde! [Longue acclamation à gauche.]

Ministres! hommes qui nous gouvernez, en détruisant le caractère intégral du suffrage universel, vous attentez au principe même du pouvoir, du seul pouvoir possible aujourd'hui! Comment ne voyez-vous pas cela!

Tenez, voulez-vous que je vous dise? Vous ne savez pas vous-mêmes ce que vous êtes ni ce vous faites. Je n'accuse pas vos intentions, j'accuse votre aveuglement. Vous vous croyez de bonne foi des conservateurs, des reconstructeurs de la société, des organisateurs! Eh bien! je suis fâché de détruire votre illusion; à votre insu, naïvement, innocemment, vous êtes des révolutionnaires! [Longue et universelle sensation.]

Oui! et des révolutionnaires de la plus dangereuse espèce, des révolutionnaires, je le répète, de l'espèce naïve! [Hilarité générale.] Vous avez, et plusieurs d'entre vous l'ont déjà prouvé, ce talent merveilleux de faire des révolutions sans le voir, sans le vouloir et sans le savoir! [nouvelle hilarité] en voulant faire autre chose! [On rit.—Très bien! très bien!] Vous nous dites: Soyez tranquilles! Vous saisissez dans vos mains, sans vous douter de ce que cela pèse, la France, la société, le présent, l'avenir, la civilisation, et vous les laissez tomber sur le pavé par maladresse! [Sensation.] vous faites la révolution à l'abîme en vous y jetant tête baissée! [Long mouvement.—M. d'Hautpoul rit.]

Eh bien! l'abîme ne s'ouvrira pas! [Sensation.] Le peuple ne sortira pas de son calme, c'est l'avenir sauvé! [Longs applaudissemens à gauche.—Murmures à droite.]

L'intelligente et généreuse population parisienne sait cela, voyez-vous, et je le dis sans comprendre que de telles paroles puissent éveiller des murmures, Paris offrira ce grand et instructif spectacle, que si le gouvernement est révolutionnaire, le peuple sera conservateur. [Bravo! bravo!]

Il a à conserver, en effet, ce peuple, non-seulement l'avenir de la France, mais l'avenir de toutes les nations! Il a à conserver le progrès humain dont la France est l'âme, la démocratie dont la France est le foyer, et ce travail magnifique que la France fait et qui, des hauteurs de la France, se répand sur le monde, la civilisation par la liberté! [Explosion de bravos.] Oui, le peuple sait cela et quoi qu'on en fasse, je le répète, il ne remuera pas. Lui qui a la souveraineté, il saura aussi avoir la [illegible] [Mouvement.] Il attendra, impassible, [illegible] jour, que le jour infaillible, que le jour légal se lève!

Comme il le fait déjà, depuis huit mois, aux provocations quelles qu'elles soient, aux agressions quelles qu'elles soient, il opposera la formidable tranquillité de la force, et il regardera, avec le sourire indigné et froid du dédain, vos pauvres petites lois, si furieuses et si faibles, défier l'esprit du siècle, défier le bon sens public, défier la démocratie, en enfoncer leurs malheureux petits ongles dans le granit du suffrage universel. [Acclamation prolongée à gauche.]

Messieurs, un dernier mot: j'ai essayé de caractériser la situation. Avant de descendre de cette tribune, permettez-moi de caractériser la loi.

Cette loi, comme brandon révolutionnaire, les hommes du progrès pourraient la redouter; comme moyen électoral, ils la dédaignent.

Ce n'est pas qu'elle soit mal faite, au contraire. Tout inefficace qu'elle est et qu'elle sera, c'est une loi savante, c'est une loi construite dans les règles de l'art. Je lui rends justice. [On rit.]

Tenez, voyez chaque détail est une habileté. Passons, s'il vous plaît cette revue instructive. [Nouveaux rires.—Très bien!]

A la simple résidence décrétée par la Constitution, elle substitue sournoisement le domicile. Au lieu de six mois, elle écrit trois ans, et elle dit: C'est la même chose. (Dénégations à droite.) A la place du principe de la permanence des listes, nécessaire à la sincérité de l'élection, elle met, sans avoir l'air d'y toucher, (On rit.) le principe de la permanence du domicile, attentatoire au droit de l'électeur. Sans en dire un mot, elle biffe l'article 104 du Code civil, qui n'exige, pour la constatation du domicile, qu'une simple déclaration, et elle remplace cet article 104 par le cens indirectement établi, et, à défaut du cens, par une sorte d'assujettissement électoral, mal déguisé, de l'ouvrier au patron, du serviteur au maître, du fils au père. Elle crée ainsi, imprudence mêlée à tant d'habileté, une sourde guerre entre le patron et l'ouvrier, entre le domestique et le maître, et, chose coupable, entre le père et le fils. (Mouvement.—C'est vrai!)

Ce droit de suffrage, qui, je crois l'avoir démontré, fait partie de l'entité du citoyen, ce droit de suffrage, sans lequel le citoyen n'est pas, ce droit, qui fait plus que le suivre, qui s'incorpore à lui, qui respire dans sa poitrine, qui coure dans ses veines avec son sang, qui va, vient et se meut avec lui, qui est libre avec lui, qui naît avec lui pour ne mourir qu'avec lui, ce droit imperdable, essentiel, personnel, sacré vivant (On rit à droite), ce droit qui est le souffle, la chair et l'âme d'un homme, votre loi le prend à l'homme et le transporte à quoi? Au logis, au tas de pierres, au numéro de la maison! (Bravos à gauche.) Elle attache l'élection à la glèbe! (Nouveaux bravos à gauche.—Murmures à droite.)

Je continue:

Elle entreprend, elle accomplit, comme la chose la plus simple du monde, cette énormité de faire supprimer par le mandataire le titre du mandant. (Mouvement.) Quoi encore? Elle chasse de la cité légale des classes entières de citoyens, elle proscrit en masse de certaines professions libérales, les artistes dramatiques, par exemple, que l'exercice de leur art contraint à changer de résidence à peu près tous les ans.

A droite: Les comédiens dehors! Eh bien! tant mieux.

M. Victor Hugo: Je constate, et le *Moniteur* constatera que lorsque j'ai déploré l'exclusion d'une classe de citoyens digne entre toutes d'estime et d'intérêt, de ce côté on a ri et on a dit: tant mieux!

A droite: Oui! oui!

M. Th. Bac: C'est l'excommunication qui revient. Vos pères jetaient les comédiens hors de l'Eglise; vous faites mieux, vous les jetez hors de la société! [Très bien! à gauche.]

A droite: Oui! oui!

M. Victor Hugo: Passons. Je continue l'examen de votre loi: elle assimile, elle identifie l'homme condamné pour délit commun et l'écrivain frappé pour délit de presse. [A droite: Elle fait bien!] Elle les confond dans la même indignité et dans la même exclusion [A droite: Elle a raison!] De telle sorte que si Voltaire vivait, comme le présent système, qui cache sous un masque d'austérité transparente son intolérance religieuse et son intolérance politique [mouvement], ferait certainement condamner Voltaire pour offense à la morale publique et religieuse... (A droite: Oui! oui!) et l'on ferait très bien!... M. Thiers et M. de Montalembert s'agitent sur leur banc.) M. Théodore Bac: Et Béranger! il serait indigne!

Autres voix: Et M. Michel Chevalier!

M. Victor Hugo: Je n'ai voulu citer aucun vivant. J'ai pris un des plus grands et des plus illustres noms qui soient parmi les peuples, un nom qui est une gloire de la France, et je vous dis: Voltaire tomberait sous votre loi, et vous auriez sur la liste des exclus et des indignes le repris de justice Voltaire. [Long mouvement.]

A droite: Et ce serait très bien! [Inexprimable agitation sur tous les bancs.]

M. Victor Hugo reprend: Ce serait très bien! n'est-ce pas? Oui, vous auriez sur vos listes d'exclus et d'indignes le repris de justice Voltaire [Nouveau mouvement], ce qui ferait grand plaisir à Loyola! [Applaudissemens à gauche et longs éclats de rire.]

Que vous dirai-je? Cette loi construit avec une adresse funeste, tout un système de formalités et de délais qui entraînent des déchéances. Elle est pleine de pièges et de trappes où se perdra le droit de trois millions d'électeurs. [Vive sensation.] Messieurs, cette loi viole, ceci résume tout, ce qui est antérieur et supérieur à la Constitution, la souveraineté de la nation. [Oui! oui!]

Contrairement au texte formel de l'article 25 de cette Constitution, elle attribue à une fraction du peuple l'exercice de la souveraineté, qui n'appartient qu'à l'universalité des citoyens, et elle fait gouverner féodalement trois millions d'exclus par six millions de privilégiés. Elle institue des ilotes (Mouvement), fait monstrueux! Enfin, par une dernière hypocrisie, qui est en même temps une suprême ironie, et qui, du reste, complète admirablement l'ensemble des sincérités régnantes, lequel appelle les proscriptions romaines amnisties, et l'asservissement de l'enseignement liberté... [Bravo.]

Cette loi continue de donner à ce suffrage restreint, à ce suffrage mutilé, à ce suffrage privilégié, à ce suffrage des domiciliés, le nom de suffrage universel! Messieurs, cette loi, je ne dirai pas, à Dieu ne plaise, que c'est Tartuffe qui l'a faite, mais j'affirme que c'est Escobar qui l'a baptisée. [Vifs applaudissements et hilarité sur tous les bancs.]

Eh bien! j'y insiste: avec toute cette complication de fosses, avec tout cet enchevêtrement de pièges, avec tout cet entassement de ruses, avec tout cet échafaudage de combinaisons et d'expédients, savez-vous, par hypothèse, quel sera le résultat de cette loi? Néant. (Sensation) Néant pour vous qui la faites. (A droite: C'est notre affaire!)

C'est que, comme je vous le disais tout à l'heure, votre projet de loi est téméraire, violent, monstrueux, mais il est chétif. Rien n'égale son audace si ce n'est son impuissance. (Oui! c'est vrai!)

Ah! s'il ne faisait pas courir à la paix publique l'immense risque que je viens de signaler à cette grande assemblée, je vous dirais: Mon Dieu! qu'on le vote! Il ne pourra rien et il ne fera rien. Les électeurs maintenus vengeront les électeurs supprimés. La réaction aura recruté pour l'opposition. Comptez-y, le souverain mutilé sera un souverain indigné. (Vive approbation à gauche.)

Allez, faites! retranchez trois millions d'électeurs, retranchez-en quatre, retranchez-en huit millions sur neuf. Fort bien. Le résultat sera le même pour vous, sinon pire. (Oui! oui!) Ce que vous ne retrancherez pas, ce sont vos fautes; ce sont tous les contre-sens de votre politique de compression (Mouvement); c'est votre incapacité fatale; c'est votre ignorance du pays actuel; c'est l'antipathie qu'il vous inspire et l'antipathie que vous lui inspirez. (Mouvement.) Ce que vous ne retrancherez pas, c'est le temps qui marche, c'est l'heure qui sonne, c'est la terre qui tourne, c'est le mouvement ascendant des idées, c'est la progression décroissante des préjugés, c'est l'écartement de plus en plus profond entre le siècle et vous, entre les jeunes générations et vous, entre l'esprit de liberté et vous, entre l'esprit de philosophie et vous! (Très bien!)

Ce que vous ne retrancherez pas, c'est ce fait immense, que, pendant que vous allez d'un côté, la nation va de l'autre, que ce qui est pour vous l'orient, est pour elle le couchant, et que vous tournez le dos à l'avenir, tandis que ce grand peuple de France, la face tout inondée de lumière, par le soleil de l'humanité nouvelle qui se lève, tourne le dos au passé! (Explosion de bravos à gauche.)

Tenez, faites votre sacrifice! Que cela vous plaise ou non, le passé est passé. (Bravos) Essayez de raccommoder ses vieux essieux et ses vieilles roues; attelez-y dix-sept hommes d'Etat si vous voulez. (Rire universel.) Dix-sept hommes d'Etat de renfort! (Nouveaux rires prolongés). Traînez-le au grand jour du temps présent; eh bien! quoi? ce sera toujours le passé. On verra mieux la décrépitude, voilà tout. [Rires et applaudissemens à gauche.—Murmures à droite.]

Je me résume et je finis:

Messieurs, cette loi est invalide, cette loi est nulle, cette loi est morte même avant d'être née. Et savez-vous ce qui la tue? C'est qu'elle ment! [Profonde sensation]. C'est qu'elle est hypocrite dans le pays de la franchise, c'est qu'elle est déloyale dans le pays de l'honnêteté. [Bravo!] C'est qu'elle n'est pas juste, c'est qu'elle n'est pas vraie, c'est qu'elle cherche en vain à créer une fausse justice et une fausse vérité sociale. Il n'y a pas deux justices et deux vérités: il n'y a qu'une justice, celle qui sort de la conscience; il n'y a qu'une vérité, celle qui vient de Dieu! [Bravo! bravo! bravo!] Hommes qui nous gouvernez, savez-vous ce qui tue votre loi? C'est qu'au moment où elle vient furtivement dérober le bulletin, voler la souveraineté dans la poche du faible et du pauvre, elle rencontre le regard sévère, le regard terrible de la probité nationale. [Mouvement prolongé.] Lumière foudroyante devant laquelle votre œuvre de ténèbres s'évanouit. [Bravos à gauche.—Murmures à droite.]

Tenez, prenez-en votre parti, au plus profond de la conscience de tout citoyen, du plus humble comme du plus grand, au fond de l'âme,—j'accepte vos propres expressions,—du dernier mendiant, du dernier vagabond, il y a un sentiment sublime, sacré, indestructible, incorruptible, éternel, le droit! [Sensation.] Ce sentiment, qui est l'élément de la raison de l'homme, ce sentiment, qui est le granit de la conscience humaine, le droit, voilà le rocher sur lequel viennent échouer et se briser les iniquités, les hypocrisies, les mauvais desseins, les mauvaises lois, les mauvais gouvernemens! Voilà l'obstacle caché, invisible, obscurément perdu au plus profond des esprits, mais incessamment présent et debout, [illegible] vous heurterez toujours, et que vous n'userez jamais, quoi que vous fassiez! [Non! non!]

Je vous le dis, vous perdrez vos peines. Vous ne le déracinerez pas, vous ne l'ébranlerez pas! Vous arracheriez plutôt l'écueil du fond de la mer que le droit du cœur du peuple! [Immense acclamation à gauche.]

Je vote [illegible] le projet de loi. [Tonnerre d'applaudissements. [illegible] Les bravos éclatent de toutes parts. Tous les membres de la droite restent à leurs places d'un air morne, pendant que tous les membres de la gauche quittent leurs bancs et viennent féliciter l'orateur dans le couloir gauche de la tribune. La séance est suspendue au milieu d'une inexprimable agitation.]

ECOLES PUBLIQUES.
Municipalité No. Un.

LE COMITÉ D'EXAMEN se réunira mercredi, le 19 et jeudi le 20 courant, à 4 heures P. M., à la salle du Conseil de la Première Municipalité, pour recevoir les demandes de places aux écoles publiques. Les candidats sont priés de se présenter à l'heure indiquée.

14 juin—6 ALBERT FABRE, Président.

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI SOIR, 14 JUIN 1850.

Les affaires sont à peu près dans la même situation que lors de notre dernière revue. Deux steamers, l'Atlantic et le Canada, sont arrivés d'Europe; ils annoncent une hausse de ⅛ d. sur le marché au coton de Liverpool. Ces nouvelles ont augmenté la fermeté du nôtre.

La température est toujours agréable et le fleuve est à la hauteur rapportée dans nos dernières revues.

COTON—Arrivées depuis le 7 courant, de Louisiane et Missisipi, 1,507 balles—Tennessee et Nord-Alabama, 1,019—Texas, 50—ensemble, 2,673 balles. Expédiées dans le même temps pour Liverpool, 3,961 balles—Havre, 4,781—Bordeaux, 43—Trieste, 1,153—New-York, 3,374—Boston, 686—Philadelphie, 275—ensemble, 14,133 balles—ce qui fait une réduction au stock de 11,460 balles, et laisse en mains y compris tout ce qui est à bord des navires non-expédiés ce jour, un stock de 107,978 balles.

ETAT DU COTON.

Stock en main au 1er sept. 1849,		13,475
Arrivé la semaine dernière	2,673	
Arrivé antérieurement	799,134	
		801,807
		815,282
Expédié la semaine dernière	14,133	
Expédié antérieurement	693,171	
		707,304
Stock sur place,		107,978

Nous avons fermé notre dernière revue sur un marché assez plat; samedi et lundi le même état des choses continua et 1,500 balles seulement furent prises. Malgré la teneur des avis de l'*Atlantic*, reçus mardi et annonçant des transactions considérables sur le marché de Liverpool, 1,800 balles seulement changèrent de mains. Mercredi les nouvelles du Canada annonçant une hausse de ⅛ d. à Liverpool produisirent enfin quelque activité et les ventes de ce jour et du lendemain s'élevèrent à 11,000 balles à des prix plus fermes. Aujourd'hui la demande est retombée de nouveau; 1,000 balles seulement ont été faites. Les transactions totales de la semaine comprennent 15,300 balles prises en partie pour l'Angleterre.

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.
LOUISIANE ET MISSISSIPI.

Inferior	10½ @ 10¾
Ordinary	11 @ 11½
Middling	11⅞ @ 11⅞
Good Middling	12⅛ @ 12⅜
Middling Fair	12⅜ @ 13
Fair	13⅛ @ 13⅜
Fully Fair	nominal
Good Fair	— do —
Good and Fine	— do —

TABAC—Arrivées depuis le 7 courant, 1,231 boucauts. Expédiés dans le même temps pour Liverpool, 420 boucauts—Cowes et un marché, 775—Les Antilles, 186—Philadelphie, 124—ensemble, 1,505 boucauts. Stock en magasins et à bord des navires non-expédiés 21,078 boucauts.

ETAT DU TABAC.

Stock en main au 1er septembre 1849,		12,890
Arrivé la semaine dernière	1,231	
Arrivé antérieurement	42,187	
		43,428
		56,418
Expédié la semaine dernière	1,505	
Expédié antérieurement	33,735	
		35,340
Stock sur place,		21,078

La demande a été animée; les ventes de la semaine s'élèvent à 1,400 boucauts aux anciens prix. Lugs, 4 @ 6 c—feuilles, inferior @ commun, 6 @ 6½ c—fair @ fine, 7 @ 8 c—choix, 8½ @ 9 c—feuilles de cigares, 6 @ 12 cts la liv. Nous remarquons les transactions suivantes: 48 boucauts admis et 37 boucauts refusés @ 6 c—1 boucaut admis @ 8½—[illegible]

SUCRE—Malgré le peu d'activité de la demande, les cours ont acquis une fermeté plus grande. Environ 600 boucauts ont été faits aux prix suivants: Inferior, 3¾ @ 4¼—Commun, 4⅝ @ 4¾—Fair, 5 @ 5¼—Prime, 5⅝ @ 5¾—Choix, 5⅞ cts la livre.

MELASSE—Ce marché est plat, mais les prix sont inaltérés. Les qualités fermentées valent 20 @ 23 cts et les recuites 24 @ 27 cts le gallon. Environ 600 barils ont été vendus hier de 24 @ 25 cts le gallon.

FARINE—Cet article est ferme, bien que la demande soit toute de détail. Les cours extrêmes sont $5 75 @ $6 pour les marques Ohio, Illinois et fantaisie. Aujourd'hui le surcroît d'arrivages qui a eu lieu a donné à ce marché une tendance vers la baisse, cependant la différence des cours n'est pas encore appréciable.

CEREALES—Environ 21,000 sacs de maïs ont changé de mains aux prix de 75 @ 78 cts le boisseau, mais aujourd'hui le marché s'est alourdi et l'on offrait de vendre à meilleur marché. La place est dépourvue de blé. L'avoine se vend 42 @ 45 cts le boisseau. Le son vaut $1 50 @ $1 62½ les 100 livres.

PORC—La demande a été active cette semaine; les ventes s'élèvent à 4,500 barils—Mess. $11—Prime, $8 75 @ $9. Le mess se vend cependant au détail $11 25 @ $11 50 le baril.

LARD SALE—Cet article est animé et les prix ont haussé: plats côtés, 4⅞ @ 5½—clear, 5⅞ @ 5⅞ cts la liv. Les épaules valent 4⅞ cts la liv. Le jambon n'a pas varié.

BŒUF—Les ventes sont toutes au détail comme suit—Mess, $12 @ $12 25—Prime, $8 25—Mess en demi barils $7.

GRAISSE—Ce marché a été inactif quoique les ventes aient cependant eu lieu au commencement de la semaine aux anciens prix. Le stock est faible.

SEL—Nous n'avons eu connaissance d'aucune vente de chargement de Liverpool, mais un lot de 4,000 sacs des magasins a été vendu à $1 10. Les cours de seconde mains sont $1 10 @ $1 20, en livre, $1 @ $1 35. 6,000 sacs des Iles Turques ont été vendus à 25½ cts le boisseau.

CAFE—Le marché est ferme, bien que les transactions soient limitées. La plupart des ventes ont eu lieu à 9 cts la liv.

RIZ—La demande est modérée; les cours sont 4⅛ @ 4¾ cts la liv.

BEURRE ET FROMAGE—Ce marché n'a pas varié—Beurre de l'Ouest, 14 @ 20 cts—Fromage, 7 @ 7½ cts la liv., suivant la qualité.

CHANDELLES—Le blanc de baleine n'a pas varié, il se vend 40 @ 41 cts la liv. Star vaut 21⅝ @ 22 cts la liv., ce qui est une hausse.

WHISKEY—Ce marché a été tranquille, mais ferme; la plus grande partie des transactions a eu lieu à 23⅞ cts le gallon rectifié. Le commun vaut 23 cts le gallon.

CHAUX—Pas de vente de chargement. Le Thomaston se vend de seconde mains $1 75 et la chaux de l'Ouest $1 25 @ $1 30.

PLOMB—1,992 saumons plomb des hautes mines ont été vendus à $4 70 les 100 liv.

CHANVRE—Pas de ventes; les prix sont nominaux.

SACS EN PITRE—Ce marché est plat, et les ventes sont toutes au détail: sacs de 2½ boisseaux en paquets et en balles, 8¾ @ 9 cts la liv.

CORDES ET TOILE D'EMBALLAGE—Il se fait peu de chose sur ce marché. La toile se vend 13¾ cts la yarde, et la corde 6⅛ cts la liv.

CHANGE.—La demande est peu animée et les cours ont fléchi. Nous cotons: Sterlings, 108¾ @ 109⅞—Francs, 5 f. 25 @ 5f. 31¼—Traites sur New York, à 60 jours, 1 @ 1⅛ pour cent d'escompte—Traites à vue, ⅛ @ ¾ pour cent de prime.

FRET—Le fret s'est un peu relevé cette semaine; trois navires américains ont chargé pour Liverpool à ⅝ d et un autre à 19/32 d. Trois engagements sont également eu lieu pour la Méditerranée, comme suit: coton, ⅝ @ ¾ cts—Tabac, $7 50 @ $8. Le cabotage est ferme.

HAVRE, 22 mai.

COTON—Les nouvelles d'Amérique représentant la récolte sur pied sous de fâcheux auspices ont beaucoup contribué à donner de la fermeté aux cotons sur notre marché, bien que depuis plus de 15 jours il s'y fasse fort peu d'affaires. Disons toutefois que la présentation de la loi électorale et le rappel de notre ministre de Londres ont beaucoup contribué à restreindre les transactions; les ventes de la semaine ont été de 5 à 600 balles par jour; cependant, lundi elles ont atteint 1,800 balles et mercredi 1,300. Les ventes totales de la quinzaine s'élèvent à 5,536 balles; le stock en mains est de 64,000 balles et nous attendons 27 navires ayant à bord 25,000 balles. Les ventes ont eu lieu comme suit: 2,550 balles Nouvelle-Orléans, 90 à 105 f—800 Mobile, 95 à 102 f—1815 Géorgie, 95 à 102 f.

Prix des cotons des Etats-Unis, suivant la classification du Havre.

	tr. b.	bas	tr. o.	ord.	b. o.	p. e.	er. b.	e.
New-Orléans,	90	95	101	106	111	—	—	—
Mobile,	90	95	100	104	108	—	—	—
Géorgie,	90	95	99	102	105	—	—	—

Décédé hier à cinq heures et demie P. M., M. Louis DUCLAUD, ancien négociant de cette ville. Ses amis et connaissances sont invités, sans autre invitation, à assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui à quatre heures et demie P. M. Le convoi partira de son ancienne demeure, No 31, rue des Grands-Hommes.

De la part de ses parens et amis.

PENSION FRANÇOIS CAMOIN.
A LA CHENIERE CAMINADA.

LES personnes désirant prendre des bains de mer, sont prévenues que je viens d'établir une excellente pension bourgeoise à la CHENIERE CAMINADA, et que rien n'a été négligé pour rendre ce séjour agréable. Tous les bateaux à vapeur reçoivent à leur bord des passagers et se chargent de les rendre chez moi.
15jn—6f FRANÇOIS CAMOIN.

Nouveau Système de Vidange
PAR LE MOYEN D'UNE POMPE
Et l'emploi d'une substance qui rend l'opération complètement inodore,
Par E. DURACHER & Co.
Bureaux No 125, encoignure St-Anne et Dauphine, et No 2, Passage de la Bourse, entre Douane et Bienville, Nlle-Orléans. 15 juin—1an

Cinq piastres de récompense.
PARTIE marronne le 15 juin au matin, la négresse MARY, connue depuis quelques mois en ville pour accompagner M. F. A. Wood. Elle est âgée d'environ 25 ans, taille ordinaire, noir rougeâtre; elle a une cicatrice sur le nez et [illegible] le front; elle appartenait autrefois à Mlle Pouschen Eloi, de l'autre bord du fleuve et parle anglais et français. La récompense ci-dessus sera payée à quiconque la reconduira chez sa maîtresse.
Mme SANITE COUVREUR,
15 juin—3 25, rue Tremé.

ON demande à acheter.—Une campagne déjà en rapport de légumes, fruits et autres productions du pays, située à 6 ou 8 milles de la ville, dans une position agréable et ombragée d'arbres, et où se ferait sentir le besoin d'un petit pensionnat pour les demoiselles.
Les terres doivent être également de première qualité.
Il est inutile de rien proposer hors de ces conditions.
S'adresser au bureau de l'Abeille. 13 juin

PICADURA—8 barils de [illegible], à vendre par [illegible]

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

—EXPÉDIÉS.—
Steamship Ohio, Schenck, pr New-York.
Goëlette Sarah Elizabeth, Webb, pr Pensacola.

—ARRIVÉS.—
Navire Pyramid, Henderson, du Havre.
Mozart, Pug, de Barcelone.
Sultana, Barrett, de New-York.
Lucy, Davis, de Boston.
Gen Berry, Patterson, de Boston.
Barque Rainbow, Jackson, de Palerme.
Brick Clarissa, Watts, de Wilmington.
Harriet, Marston, de Wilmington.
Goëlette Pearl, Daly, de Pensacola.
Walter M. Pruchett, de Pensacola.
Lady, Pennell, de Pensacola.
Aurelia, Hanson, d'Apalachicola.
Urbana, Small, d'Apalachicola.
Wm R Pettis, Saunders, de St Marks.
Powhattan, Caro, de Pensacola.
Wm Chesnut, Louse, de Key West.

—STEAMERS.—
Oregon, Hiern, de Mobile.
Boston, Price, de Louisville.
James Millingan, Morton, de St-Louis.
Melodeon, Ackerman, de St Louis.
Natchez No 4, Leathers, de Vicksburg.
Buena-Vista, Lamothe, de St Louis.
Latona, Dalferes, de Lockport.
Chief Justice Marshall, Black, de St-Louis.

—MEMORANDA.—
NEW YORK, 6 juin—Expédiés, navire Union, Johnson, pour la Nlle-Orléans; barque May Flower Johnson, do.
Liverpool, 24 mai—Arrivé, Margaret, Pollock, de la Nlle-Orléans.
Hambourg, 14 mai—Arrivé, Henriette, Raw, de la Nlle Orléans.
Gênes, 11 mai—Arrivé, Orezimbo, Perfumo, de la Nlle-Orléans; Lusiano, Campodilini, do; 13, Francesca, Vella, do.
Marseille, 26 avril, Arrivé, Geo Leslie, Sleeper, de la Nlle-Orléans.
Gibraltar, 10 mai—Arrivé, Idra, Montes, de Malaga, et expédié le 11 pour la Nlle-Orléans.
Liverpool, 17—Parti, Warbler, Wescott, pour la Nlle-Orléans.
Elsinore, 15—Arrivé, Augusta, Danberry, de la Nlle-Orléans, pour St Pétersbourg.
Riga, 16—Arrivé, Blanche, Calhoun, de la Nlle-Orléans.

Chargement du navire Pyramid, du Havre.

170 paniers vin O Valeton—50 do J Wolff—12 do 1 colis marchandises Baily Blanchard & Co—1 do Chas Odier & Co—1 do Morel Richard & Co—1 do Emery—16 do Richard & Ferte—1 do 36 caisses vin J N Curiez 1021 pierres H H Green—1131 do Hayman & Holden—50 paniers vin J & J Tardos—2 colis marchandises Levertier—4 do Lefevre—1 do Rousse—4 do B Tafout frères—5 do V Aicard—7 do J J Albert—2 do P Tricou—3 do B Durand—7 do Lonne & Frois—6 do P Doussot—14 do C J Buddecke & Co—4 do C B Laire—1 do F Lacroix—7 do P Maillard—3 do M Martin—2 do A Peychaud—3 do E E Mongin—1 do Planchon & Co—1 do K Cabuzac—4 do Wm Armstrong—1 do Lemon & Sylvestre—1 do Guichard—1 do D Williamson—1 do C Bienvenu—1 do F P Ducongé—1 do L Jeanneit 1 do R D Faune—2 do N Rock—1 do Binch—1 do A Dritz—1 do J Vatine—5 do P Poutz—13 do P Maur—1 do G Lavielle—2 do J Boimare—16 do J Moureau—1 do E Rousselon—2 do J B Fab—30 do C Queen—21 do C Brock 4 do H Reinbrecht—7 do F Beigaoret—3 do J N Curien—2 do Dr E Boulin—2 do Rousailhe & Co—1 do F W Dritz—1 do A Galeppi—1 do C Rostang—2 do Girard & Ferrier—20 do J Gauche—5 do H Bonnabel—1 do J Wilbien—21 do F Honold frères—13 do J H Eimer—25 do Voight & Jauernaud—1 do A Blache—4 do O Talamon—10 do Henderson & Gaines—5 do Moulier & Claudel—3 do C Pasquer—2 do F Faivre—1 do J E Benoist—4 do J Menard—2 do L Janin—14 do Thos Medley & Co—1 do D R Carroll—20 do H de Goer & Riffard—1 do D H Holmes—2 do Cestia & Co—2 to Victor & Freyé—25 do, 1000 damejeannes D Lanata—40 paniers vin Pinet & Co—4 caisses vin. 13 colis marchandises, 2000 damejeannes à ordre—1000 do B Talamon—5 N Lacoste—Et plusieurs autres consignataires.

STEAMERS DE L'ATLANTIQUE.

[DE LIVERPOOL.]
Canada, pour Boston .... le 1er Juin
[D'AMERIQUE.]
Canada, de Boston, ... le 26 Juin

Grande Loge de l'Etat de la Louisiane.

UNE assemblée régulière de la Grande Loge sera tenue dans le local de la Persévérance, encoignure Dumaine et St Claude, samedi, 22 juin, à 7 heures P. M. La plus grande ponctualité est requise.
Par ordre du G∴ M∴
13jn—10f J. J. E. MASSICOT, G∴ Sec∴

Librairie de Lelièvre,
210, Rue Royale, encoignure Place St-Antoine.

REÇU par les derniers arrivages du Havre:
Guizot—Discours sur la révolution.
do —Histoire de la révolution d'Angleterre.
Lamartine—Les Girondins.
Paul Feval—Les Amours de Paris.
Dumas—Les Quarante Cinq.
Flemming & Tibbins—Dictionnaire Royal, ang. fr. et fr. ang.
Bescherelle—Dictionnaire National.
Girard—Les armes et le deuil.
Collection des Romans populaires.
L'Art de procréer les sexes.
Debay—Médecine du visage.
Conseils aux femmes pour la conservation de la beauté, &c.
Cronilhac—Médecin de la famille.
Bigel—Manuel d'Hydrosudothérapie.
Baldou—Hydrothérapie.
Scoutetten—Hydrothérapie.
Schedel—Examen critique de l'Hydrothérapie.
Bigel—Homœopathie domestique.
Jantz—Homœopathie.
Bœnninghausen—Thérapeutique Homœopathique.
Bouchardat—Formulaire Magistral pour 1850.
Cours de paysages par Thiepenne.
Album du jeune paysagiste.
Etudes de dessin.
Livres de prières de toutes reliures.
Livres de piété et de liturgie.
Paroissiens, proses, bréviaires, missels, &c.
Musique sacrée, cantiques notés, &c.
Abonnement à l'Illustration à $6 par an.
do au Journal des demoiselles, des jeunes filles, &c.
do à la Musique (Journal de Musique)
V. Values Ollendorff's—New Method With Key.
Romans, french reader.
Companion to Ollendorf's Method.
Ollendorf's, primary lessons en French.
De Fiva's Elementary, French reader.
do Classic, French reader.
Collot's Dramatic, French reader.
Surenne's, French pronouncing dictionary.
Mme Coutan—Choix de poésies à l'usage des jeunes personnes.
Le sieur Lelièvre se charge de toutes les commissions en librairie, instruments de chirurgie, de physique, de mathématiques, &c, ainsi que pour les préparations anatomiques.
Assortiment de papiers à lettres français, fournitures de bureaux, articles pour le dessin, imagerie chapelets, médailles pieuses, &c., &c. 15juin

CIMENT—550 barils ciment hydraulique Rosendale, Newark et Nelson et Brown, en déchargement et en magasin, à vendre par THS BLOIS,
15 juin 91, rue des Magasins.

PLATRE DE PARIS—250 barils diverses marques, à vendre par THS. BLOIS,
15 juin 91, rue des Magasins.

CHAUX—750 barils en magasin et à vendre par THS BLOIS,
15 juin 91, rue des Magasins.

BRIQUES A FEU — 40,000 briques à feu, Anglaises, Pittsburg et Pensacole, à vendre par THS. BLOIS,
15 juin 91, rue des Magasins.

EN débarquement du navire Pyramid, capitaine Henderson, venant directement du Havre, le soussigné offre à vendre, 1,000 Damejeannes de cinq gallons. S'adresser à DOMINIQUE LANATA,
15 juin 9 et 10, rue Jefferson.

AVIS AUX FAMILLES qui désirent aller passer l'été à la Campagne.

PLUSIEURS appartements à louer à Mandeville. Les dits appartements peuvent loger plusieurs familles.
Le propriétaire des dits appartements est aussi propriétaire des deux goëlettes, la CELESTE et le RANÇON, qui font régulièrement les voyages toutes les semaines. Il se charge du transport de tous mobiliers et marchandises pour la dite destination, au prix le plus modéré. Deux voitures très commodes sont attachées à l'établissement pour les personnes qui désirent se promener.
S'adresser à M. J. MERIC, Vieux Bassin, No. 130, Nlle-Orléans. 13jn—☞

NOUS soussignés, mus par un sentiment de reconnaissance et d'humanité, recommandons au public le remède cathartique et le Liniment du Doct. John Hill pour les affections goutteuses et rhumatismales, que ces spécifiques combattent et guérissent avec une promptitude réellement étonnante. Les cas les plus chroniques ont cédé à ce remède en peu de temps. Nous engageons les personnes qui souffrent de ces maladies à recourir aux remèdes ci-dessus dont nous pouvons constater l'efficacité. Son adresse, rue Poydras, No 129.
Nlle-Orléans, 4 juin 1850.
JULES DAUNOY, J. BAUDUC,
F. J. BAUDUC, MARTIN FERNY,
P. H. DAUNOY, JAMES PUECH.
7 juin—30f

A VENDRE—3,000 bouteilles et demi-bouteilles vides de différentes formes. S'adresser No 43, rue Bienville. 7 mai ☞

CIGARES DE LA HAVANE—80 milliers régalias, de diverses marques, reçus et à vendre par BERNARD TURPIN,
13 juin—3 No 20 rue de la Vieille Levée

ACIDE tartrique, calomel, quinine, etc—En débarquement de la goëlette Alfred Exall, à vendre par E J HART & Co,
13 juin 79 rue Tchoupitoulas.

A VENDRE—un magasin de CIGARES situé dans la rue Royale, entre Orléans et St-Pierre, connu sous le nom de MASCARO. S'adresser au magasin même. 13 juin—3

SE VENDE— Una TABAQUERIA en la calle Real, entre las de Orleans y Sn. Pedro, conocida bajo el nombre de MASCARO. junio 13—3f

ON demande dans le pensionnat de Mme Desrayaux, (Nouvelle-Orléans), une dame ou demoiselle française, capable d'enseigner sa langue et les éléments d'arithmétique.
S'adresser à Mme Monroe, rue Dauphine, No. 75, entre Bienville et Conti. 12 juin—v et c

LA société existant autrefois sous la raison Gamble & Boyle a été dissoute ce jour d'un commun accord.
Les deux soussignés sont chargés de la liquidation des affaires et se serviront du nom social dans ce cas seulement.
Nouvelle-Orléans, 10 juin 1850.
R. GAMBLE,
H. BOYLE.

LE soussigné continuera, à dater de ce jour, et comme par le passé pour son compte particulier, et sous la raison commerciale H. BOYLE & Co., les affaires de marchandises sèches et de commission.
Nouvelle-Orléans, 10 juin 1850.
12 juin—6 H. BOYLE, 9, rue Bienville.

LES soussignés viennent de recevoir par les navires Geo. W. Bourne, Uriel, Florida et Elizabeth, de Liverpool:
40 balles Impériales;
[illegible]
H. BOYLE & Co.

CHOISISSEZ ET MULTIPLIEZ! dit l'Ecriture—Les enfans des hommes doivent obéir avec joie à ce commandement. L'Elixir procréatif JUNO CORDIAL DU DR. LAREZTTE est prescrit comme un restaurant dans les cas de débilité, impuissance, et toutes les irrégularités de la nature. Il ne promet rien qu'il ne puisse tenir. C'est le grand restaurateur des natures débiles et c'est un remède certain pour les personnes mariées et sans progéniture. Il guérit également les émissions séminales, les débilités, les faiblesses des organes génitaux, les affections nerveuses, Leucorrhée, etc. C'est un remède sans pareil pour les maladies de poitrine, indigestions, faiblesses musculaires, souffrances physiques. Il est d'un goût agréable et d'une valeur inqualifiable pour les personnes sans enfans.
☞ ATTENTION. Toute bouteille qui ne porte pas la signature de Judson & Co. New York (seul agent américain) est contrefaite.
En vente à la Nouvelle-Orléans par J. Wright & Co, No 151, rue Chartres, à la Havane, par J. Valdé.
13 mars—6m v et c

Bureau du Trésorier de la Municipalité No 1.

AVIS est par le présent donné qu'il y a vingt-cinq mille piastres dans la caisse d'amortissement créée pour le rachat des bons émis conformément à l'acte de la législature approuvé le 4 mai 1847, intitulé: "Acte pour pourvoir au paiement des dettes des Municipalités de la Nouvelle Orléans." Que cette somme devant être employée à cet effet, des propositions cachetées seront reçues par moi jusqu'au samedi 29 juin 1850, à midi, heure à laquelle je procéderai à l'ouverture de ces propositions en présence du comité de finances, pour la vente de tout montant des dits bons; et que ceux qui seront offerts au plus fort escompte seront achetés jusqu'à concurrence de la somme encaissée.
Les propositions devront porter en suscription: "Proposition pour la vente des bons de la première municipalité."
Nlle-Orléans, 1er mai 1850.
J. A. DUREL,
3 juin—au 29 Trésorier.

LE DOCTEUR EDOUARD MARTIN,
PREVIENT ses clients qu'il donnera ses consultations de huit à neuf heures A. M. et de une à trois heures P. M., à son cabinet, rue des Remparts, 275.
18av—2m

BUREAU DU Dr. J. U. LANDREAUX.
Passage de la Bourse, No 18,
Entre St Louis et Conti.
☞ Consultations de midi à 3 heures. 22mai—1m

BUREAU DU Dr. Charles DELERY,
Passage de la Bourse.
Entre St-Louis et Conti.
CONSULTATION—de 4 heures 1/2 à 6 heures 1/2.
8jn—30f

Mme CLARET.
ACCOUCHEUSE, de la Faculté de Médecine de Paris, s'occupe spécialement des maladies de femmes, sous la direction du médecin des maladies qui pourraient réclamer ses soins.
RUE ST-PIERRE, NO 94, AU PREMIER,
10 juin—6 m *Entre Royale et Bourbon.*

P. CHARLES CUVELLIER,
AVOCAT, NOTAIRE-PUBLIC,
8 mai *Bureau, No. 174, rue Royale.*

SAMUEL BOYER DAVIS,
SUCCESSEUR DE
HORATIO DAVIS,
NOTAIRE PUBLIC, RUE ST-CHARLES,
Sous l'hôtel St Charles, près la rue Commune.

LES soussignés se sont associés pour exercer ensemble la profession d'avocat.
M. M. COHEN,
DAVID C. LABATT.
22 Exchange Place, vis-à-vis
24 juil—1a le Bureau de la Poste.

D. HORNIO Jr.
MARCHAND COMMISSIONNAIRE ET IMPORTEUR DE CIGARES, TABAC ET CAFÉ DE LA HAVANE.
6 avril Rue Gravier, No 34.

V. TARDÉ, COURTIER.
VENTE et ACHAT de toutes espèces de Marchandises
Et PRÊTS D'ARGENT.
185, rue Conti, entre Bourgogne et Rempart.
1mars—1erjuil

Avis aux Menuisiers entrepreneurs.
LE soussigné offre à vendre à des prix modérés du bois d'acajou en billes et en planches, de toutes dimensions. S'adresser rue Bienville, No 239.
14 juin—4 H. DEGRO.

CIGARES de la Havane—140,000 qualités assorties, à vendre par B. VALLS,
14 juin 37, rue de la Commune.

SALSEPAREILLE—25 balles Tampico, à vendre par B. VALLS,
14 juin 37, rue de la Commune.

CHARBON pulvérisé pour distillateur—6 boucauts, à vendre par B. VALLS,
14 juin 37, rue de la Commune.

GRAINES pour oiseaux—20 sacs en débarquement et à vendre par B. VALLS,
14 juin 37, rue de la Commune.

VIN DE XERES—150 barils à vendre par B. VALLS,
14 juin 37, rue de la Commune.

CACAO—40 sacs de Guayaquil et de Para, à vendre par B. VALLS,
14 juin 37, rue de la Commune.

TABAC A CHIQUER de Lafontaine—12 barils, à vendre par B. VALLS,
14 juin 37, rue de la Commune.

CIGARETTES des marques Espagnola y Sevillana, à vendre par B. VALLS,
14 juin 37, rue de la Commune.

SUCRE de la Havane—40 caisses blanc et florete à vendre par B. VALLS,
14 juin 37, rue de la Commune.

PIERRES A FILTRER—75 à vendre par B. VALLS,
14 juin 37, rue de la Commune.

FIL DE COTON—2 caisses, à vendre par B. VALLS,
14 juin 37, rue de la Commune.

BARRES ET CERCLES EN FER en déchargement du navire Florida, de Liverpool, et à vendre à bas prix et en lots à la convenance des acheteurs.
140 paquets cercles en fer anglais des diamètres suivants: 3/8, 7/16, 1/2, 5/8.
4649 barres fer anglais comme suit: [illegible]
DUFOUR, WILLIAMSON & Co,
13jn 35, rue Natchez.

VINS—40 quarts de pipe vieux vin d'Oporto,
10 quarts do vin de Catalogne,
20 caisses vieux vin de Sherry,
2 quarts de pipe véritable Madère, à vendre par P CUSACHS,
13 juin Encoignure Condé et St Philippe

HUILE PALMA CHRISTY—10 barils huile de Palma Christy très blanche, No 1, nouvellement reçue et à vendre par P. CUSACHS,
13 juin Encoignure Condé et St Philippe

BOUCHONS—10 balles de 15 milliers bouchons pointus supérieurs,
4 balles de 10 milliers do fins pour eau gazeuses,
20 do 15 do do réguliers pour vin,
10 do 15 do do pour demi bouteilles, à vendre par P. CUSACHS,
13 juin Encoignure Condé et St Philippe

BOUTEILLES—10 grosses grandes bouteilles à bière; 50 grosses petites bouteilles à Madère, à vendre par P. CUSACHS,
13 juin Encoignure Condé et St-Philippe

MIEL—15 barils miel d'abeille de la Havane, à vendre par P CUSACHS,
13 juin Encoignure Condé et St Philippe

PAPIER A ENVELOPPE—1000 rames papier grand format, en débarquement du navire Devonshire, à vendre par BERNARD TURPIN.
13 juin—3 No 20 rue de la Vieille Levée

CARABINES A HUIT COUPS DE COLT—2 caisses carabines à huit coups, de Colt, reçues et à vendre par BERNARD TURPIN,
13 juin—3 No 20 rue de la Vieille Levée

PAPIER POUR NOTAIRES—3 caisses papier record pur fil, à vendre par BERNARD TURPIN,
13 juin—3 No 20 rue de la Vieille Levée

A VENDRE par le soussigné:
10 quarts et 10 barriques pipes cognac,
30 meules fromage Gruyère,
60 barriques vin pour famille,
30 barils vin blanc,
200 livres champignons secs,
15 caisses fruits au jus,
20 " liqueurs d'importation directe,
15 " prunes 1er choix.
Un grand assortiment de groceries pour famille.
JEAN FISSE,
12 juin Encoig. Royale et St-Pierre.

EN débarquement du navire Athens, venant du Havre, le soussigné offre à vendre: 50 caisses fromage croûte rouge de 12 têtes chaque, à vendre par DOMINIQUE LANATA,
19jn Rue Jefferson, Nos 9 et 10.

CHANGE SUR PARIS directement, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co.
19juin 17 et 19 rue St-Louis.

SUCRE—400 caisses sucre de la Havane blanc, jaune, brun et cucurucho, en magasin et à vendre par LABORDE & XIQUES,
12 juin No 3 rue Front.

A LOUER—Deux jolies résidences bien aérées, convenablement distribuées pour des familles, situées rue Condé, entre Hôpital et et Quartier. Pour les conditions, s'adresser à DOMINIQUE LANATA,
11jn rue Jefferson, No 9.

GRAND BON MARCHÉ.
Cinq mille yardes de jaconats
imprimés, bon teint, à six et quart cents la yarde.
Huit mille yardes
BAREGES DE PARIS, le tout à
Dix huit cents trois quarts la yarde.
Toiles Irlandes changeantes,
Depuis dix cents et au-dessus.
TOILES D'IRLANDE, Marchandises de pays et autres marchandises, à vendre par
THOMAS BRADY,
11juin—1m 22, rue de Chartres.

Magasin de chaudronnerie.
J. B. DUCRET, rue St-Louis, No 14, entre Chartres et Levée.
INFORME MM. les confiseurs, restaurateurs et les personnes qui tiennent hôtel; qu'ils trouveront constamment chez lui tous les articles nécessaires à leurs professions, tels que bassines, casserolles, moules, &c. On trouvera également baignoires en cuivre et appareils pour chauffer l'eau dans l'espace de 15 à 20 minutes. Ces appareils tiennent peu de place et sont très économiques pour le combustible.—Tous les ordres seront remplis dans le plus bref délai. 6juin—3m

A LOUER—Un magasin à 2 étages, situé encoignure St-Ferdinand et Levée, [illegible]

A VENDRE POUR CAUSE DE DEPART.
[illegible]

AMUSEMENTS.

Variétés de Placide.

Samedi soir, 15 juin.
THE NEW FOOTMAN,
Pièce comique; suivie du grand ballet opéra de
LA BAYADERE.

Prix d'admission — Loges et parquet 75 cents—Troisième galerie pour les personnes de couleur 50 cents—Galerie, 25 cents.

Madame W. R. BLAKE annonce respectueusement au public de la Nlle-Orléans et du voisinage, que son bénéfice aura lieu

Mercredi soir 19 juin,

Et qu'il sera représentée la belle et vieille comédie de
SPEED THE PLOUGH.

Les principaux acteurs paraîtront, ainsi que ceux attachés au corps de ballet.

Monsieur BLAKE, dans le cours du rôle d'un maçon rendra un monologue appelé LES ECHELLES.

☞ On peut dès ce jour arrêter les places.

GRAND CONCERT
AU LYCEUM HALL,
MARDI SOIR, 18 JUIN.
Donné par
CHARLES WYNEN, grand prix d'honneur du Conservatoire de Belgique, qui fera entendre sur le violon et sur un nouvel instrument, nommé YARROWA SOROMA.

I. SIGNOR CAMPIGLIO jouera plusieurs morceaux sur deux accordéons.

M. E. JOHNS a offert ses services et accompagnera sur le piano M. CH. WYNEN.

M. BIANCHI tiendra également le piano.

Première Partie.

1o—Air italien du 1er acte de Lucie de Lammermoor, exécuté par deux accordéons, par les MM. Campiglio.

2o—Grande fantaisie de concert sur des motifs de la Sonnambula et le Pirate, exécutée sur le violon par Charles Wynen.

3o—Casta Diva dans l'opéra la Norma, exécuté sur 1 accordéon avec accompagnement de piano, par M. Campiglio.

Seconde Partie.

1o—La Mélancolie, inspiration sentimentale pour le violon, avec un final intitulé les Mouvemens perpétuels, exécutée par M. C. Wynen.

2o—Variation de bravoure sur un thème de Mozart, pour accordéon et piano, exécutée par MM. Bianchi et Campiglio.

3o—Grande fantaisie pour l'instrument Yarrowa Sotoma (Paille et Bois), sur des motifs de Guillaume Tell, exécutée par M. Wynen.

On peut se procurer des billets chez les marchands de musique. 14 juin

VIN ST JULIEN—10 barriques en magasin et à vendre par P. LONGIS,
3 juin 47, Vieille Levée.

VIN de Marseille—30 barriques, en magasin et à vendre par P. LONGIS,
3 juin 47, rue Vieille Levée.

VIN en caisses. 40 caisses Chateau Margaux, 30 do Chateau Lafitte, 20 do Cantenac, en magasin et à vendre par P. LONGIS,
3 juin 47, rue Vieille Levée.

VIN—10 barriques vin de famille, en magasin et à vendre par P. LONGIS,
3 juin 47, Vieille Levée.

VIN DE MADERE—40 barils vin de Madère à vendre par P. LONGIS,
3 juin 47, Vieille Levée.

A PARTIR du 1er juin 1850, la maison de commerce P. J. PAVY & Co, changera son nom commercial en celui de P. J. PAVY, LOBIT & Co. Les associés seront
P. J. PAVY,
P. LOBIT,
1erjn—1m A. RICHARPENTIER.

CONSERVES ALIMENTAIRES de St Louis—Les soussignés dépositaires des conserves de MM. Lengler & Co. de St-Louis, préviennent MM. les capitaines de navires et agents, ainsi que les marchands, &c., qu'ils ont toujours en magasin un assortiment complet de soupes, pâtés, rôtis, assortis, &c, et qu'ils offrent à vendre aux prix de la manufacture. A. COUTIN & RANSON,
25 mai—1m 13, Bienville.

VICTOR HEBERT,
149, RUE DE CHARTRES,
PAPIER PEINT.
12.000 ROULEAUX papier peint ordinaire, plus de 20 dessins nouveaux et très variés, de 15 à 20 cents le rouleau.
Un grand assortiment de papier peint glacé, fin fin, doré, &c., &c., depuis 25 cents jusqu'à $2 et au dessus.
Bordures ordinaires, imitation, veloutées, dorées, &c., &c., de toutes largeurs et à tous les prix.
Ciels de lits de toutes couleurs ou vert à rosaces, anges, guirlandes, &c., &c.—Devant de cheminées.
10juin—[illegible]

VICTOR HEBERT,
149, RUE DE CHARTRES.
Avis aux voyageurs et aux personnes qui vont passer l'été à la campagne.
2,000 VOLUMES de romans français in-8o et in 12, tous reliés, à vendre au choix à 50 cents le volume.
5,000 pièces de Théatre.
Comédies et vaudevilles en 1 et 2 actes, à 15 cts.
Id Drames et opéra de 3 à 5 actes à 10 cts
Illustration pour 1850—pour l'année $6
Journal des demoiselles pour 1850
Id des jeunes filles
Conseiller des dames,
La Mode parisienne,
La Revue des Deux Mondes,
Un abonnement au Journal des Débats,
Journal des connaissances médico chirurgicales,
Revue Pittoresque pour 1850,
Bulletin de thérapeutique,
Chimie médicale.
Nota.—Les premiers numéros de ces publications sont prêts à être délivrés en souscrivant. 10juin—et

Marchandises sèches—Marchandises sèches.
THOMAS BRADY, 22, Chartres.
A dater du 3 juin, cette maison offre à vendre tout le stock de marchandises sèches et fantaisie maintenant en magasin, à un prix tellement réduit que l'écoulement ne pourra tarder à s'opérer. Cette mesure a été adoptée afin de disposer le magasin à recevoir les commandes considérables de marchandises d'automne qui viennent d'être faites au Nord.
MOUSSELINES, BAREGES ET TISSUS, CHALES, ECHARPES ET MANTILLES, GANTS, BAS ET RUBANS.
DENTELLES toutes sortes, [illegible] et bon nombre d'articles divers qui sont offerts à 20 POUR CENT AU-DESSOUS DES PRIX HABITUELS.
THOMAS BRADY,
3 juin—20f 22, rue Chartres.

Hotel Français et Espagnol.
37, BROADWAY—NEW-YORK, 37.
MADAME MONDON, connue depuis longtemps de Messieurs les voyageurs Louisianais, au No 37, Broadway, a l'honneur de leur annoncer qu'elle vient de transférer son établissement au No 37, Broadway, à quelques portes plus bas, qui se trouve considérablement agrandi par la réunion de jolis appartements pour les familles.
Madame Mondon, comme par le passé, ne négligera rien pour rendre sa maison confortable et agréable aux voyageurs. 16 avril—3m

Avis au public.
LE comité des finances du Conseil de la municipalité No 2, informe le public que d'après une résolution de ce Conseil il a reçu des pouvoirs de conférer avec les représentants légaux des parties intéressées dans le contrat original relatif à la bâtisse de 1820, et sont par conséquent prêts à faire droit à toutes personnes ayant des réclamations dans cette affaire, suivant un acte de la Législature de l'Etat, passé en mars 1850, et ordonnant un arrangement à l'amiable.
GEO. C. LAWRASON, Comité
HENRY RENSHAW, des
C. D. YANCEY, Finances.
28 mar—1m

Théodore Dunflous,
Rue Royale, 149.
A L'HONNEUR d'annoncer aux amateurs de la sellerie fine, qu'il a en magasin un joli assortiment de selles françaises et anglaises, pour homme ainsi que pour femmes, avec nouveau modèle; plus, pour enfants de tout âge, avec tous les articles concernant la partie. Il a également des harnais français supérieurs, très assortis, en outre il se charge toujours d'établir tout genre de sellerie à ordre.—Le tout à des prix modérés. 26mai—1m

Avis aux Propriétaires de Mandeville.
LES personnes ayant des propriétés à Mandeville sont invitées à se présenter chez le secrétaire, de ce jour au 1er juillet prochain, et de payer leurs taxes de l'année courante.
Les propriétés dont les taxes n'auraient pas été payées seront saisies et vendues.
LOUIS COQUILLON,
Secrétaire de la corporation de la ville de Mandeville.
Mandeville, 18 mai 1850.
22 mai—1er juillet.

A. BLACHE,
ENCANTEUR,
No 39, rue Vieille Levée.
Seul agent des marques suivantes:
Eau de vie marque du Steamboat,
Genièvre do Steamboat,
Rhum do de Barataria,
Rhum do de la Louisiane,
Savon de P. K. Barnes & Co, No 1 et 2.
4 juin—1an

MAGASIN DE SOIERIES EN GROS
AU COMPTANT.
C. YALE Jr. & Co,
Soierie nouveautés.
—Chapeaux de paille, fantaisies,
—Articles pour modistes,
—Rubans, dentelles,
—Gants, chals,
—Toile et bas.
No 27, rue des Magasins,
23 jan—6m Entre Commune et Gravier

MATCHES.
LES allumettes de L. A. Guilbemain, rue du Cirque, No 980, et celles de M. Lacour, de New-York, sont à vendre chez J. B. LANG, No 152, rue de Chartres. 3ju

VIRGILIO BIANCHI,
Professeur de Chant et de Piano,
No. 8, rue Baronne.
M. V. BIANCHI, professeur de Piano et de Chant, informe le public qu'il vient de se fixer en ville d'une manière permanente. Sa longue habitude de l'enseignement musical et la supériorité de sa méthode de chant, lui permettent d'offrir aux amateurs et aux élèves qui voudraient prendre de ses leçons, toutes les garanties désirables.
8 juin—au 15 juil

AVIS—Le soussigné ayant été renommé notaire public pour la ville et la paroisse d'Orléans, continuera ses affaires à son ancien bureau No 83, rue Royale, THEO. GUYOL.
8ju—30f

AVIS—BRESSAND & BELLANGER ayant acheté de Courvoisier & Co leur établissement de confiseur, situé à l'encoignure Royale et Orléans, préviennent le public qu'à l'avenir ils conduiront leurs affaires sous la raison de BRESSAND & CO., et qu'encore ils n'épargneront rien pour continuer à cet établissement la patronage dont il a joui toujours [illegible] 10 juin—30f

DEMANDE DE DEUX PROFESSEURS DE FRANÇAIS—[illegible]